



Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales

**Destinataire :** Lynne Castonguay, secrétaire générale  
**Auteure :** Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales  
**Date :** Le 28 avril 2021  
**Objet :** **Comité sur la rédaction épïcène – Rapport au Sénat académique**

---

Lors de la réunion du Sénat académique du 8 mars 2019, le président de l'Assemblée avait proposé de traiter la question de la formule *personne étudiante* comme suit : « on fera peut-être un travail de RVD et on reviendra avec un projet éventuellement » (SAC-190308, *Transcription*, p. 28-29).

Le recteur et vice-chancelier par intérim avait suggéré « qu'on saisisse du dossier également le Conseil de la langue française et le service des communications qui a aussi développé des normes en la matière ».

En avril 2019, la RVD a demandé à Matthieu LeBlanc, vice-doyen de la FASS, de faire le suivi. Il a constitué un comité de 9 membres, y compris une représentante du Conseil de la langue française et l'ancien directeur de la Direction des communications, des affaires publiques et du marketing.

Lors de sa réunion du 20 avril 2021, la RVD a entériné le rapport de ce comité qui comprend les propositions suivantes (p. 9).

« Il est ainsi proposé par le Comité de la RVD sur la rédaction épïcène que :

- a) le Sénat académique soit saisi des principaux constats du Comité de la RVD en matière de rédaction épïcène;
- b) le Sénat académique mandate le Conseil de la langue française — ou tout autre comité qu'il pourrait constituer — de réviser la *Politique sur la féminisation des titres et des textes* de l'Université de Moncton à la lumière des pratiques actuelles en matière de rédaction épïcène (p. ex. l'Office québécois de la langue française, le guide sur la rédaction épïcène proposé par le Bureau de la valorisation de la langue française et de la Francophonie de l'Université de Montréal);
- c) l'Université adopte des pratiques cohérentes en matière de féminisation lexicale et de rédaction épïcène;
- d) l'Université évite de faire disparaître complètement les formes féminines telles que *étudiantes* en employant des expressions imprécises telles que *les personnes étudiantes* ou d'autres expressions du genre, qui nuisent à la lisibilité des textes ».

Je vous remercie de bien vouloir inscrire cette question à l'ordre du jour du Sénat du mois d'août 2021 et faire suivre le rapport ci-joint à ses membres.

## COMITÉ DE LA RVD SUR LA RÉDACTION ÉPICÈNE

### Recommandations soumises à la RVD

Mars 2021

---

#### PRÉAMBULE

À la réunion ordinaire du Sénat académique du 8 mars 2019, au terme d'une discussion sur la modification des règlements universitaires, la question de l'expression *la personne étudiante*, employée en remplacement de *étudiantes et étudiants*, a suscité une discussion parmi les membres. Il a notamment été constaté que l'expression *la personne étudiante* commençait à tranquillement remplacer *étudiantes et étudiants*, et cela même si aucune instance de l'Université n'avait proposé l'emploi de cette tournure dans les communications internes et externes de l'établissement. Devant le malaise suscité par l'emploi de cette expression, le Sénat académique a suggéré que la RVD — la Réunion des vice-doyennes et des vice-doyens réseau — se penche sur cette question, et que le Conseil de la langue française et la Direction des communications, des affaires publiques et du marketing participent aussi à la discussion.

En avril 2019, la RVD a confié cette responsabilité à Matthieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, qui a pour sa part constitué un comité composé des membres suivants :

- **Matthieu LeBlanc**, président, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales et professeur titulaire (traduction) au Département de traduction et des langues
- **Marc Angers**, ancien directeur de la Direction des communications, des affaires publiques et du marketing
- **Carole Boucher**, professeure de français au campus de Shippagan et représentante du Conseil de la langue française
- **Lise Dubois**, ancienne directrice du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) et professeure titulaire (traduction) au Département de traduction et des langues

- **Isabelle LeBlanc**, professeure adjointe (linguistique) au Département d'études françaises
- **Mélanie LeBlanc**, professeure adjointe au campus d'Edmundston
- **Robert LeBlanc**, ancien vice-doyen et professeur agrégé à la Faculté de droit
- **Cynthia Létourneau**, chargée d'enseignement II au Secteur langue du campus de Moncton
- **Dominique Thomassin**, responsable du Secteur langue et professeure de langue au campus de Moncton

La directrice du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) à l'époque, M<sup>me</sup> Lise Dubois, a accepté de dresser un état des lieux sur les pratiques en matière de féminisation lexicale et de rédaction épïcène avant la première rencontre du comité. Le comité s'est réuni pour la première fois en octobre 2019 pour établir son mandat.

## **MANDAT**

En l'absence d'un mandat explicite formulé par le Sénat académique, le comité nouvellement formé — dorénavant le Comité de la RVD sur la rédaction épïcène — s'est donné pour mandat :

de formuler des recommandations à la RVD en matière de rédaction épïcène à la lumière de la *Politique sur la féminisation des titres et des textes* (SAC-870512) et des usages récents dans le but d'assurer que les pratiques de rédaction à l'Université de Moncton en matière de désignation des genres sont conformes aux usages courants de la langue française standardisée.

De manière plus précise, le Comité s'est donné pour tâche :

- d'examiner la *Politique sur la féminisation des titres et des textes* (SAC-870512), qui remonte à 1987, afin de voir de quelle manière elle pourrait être mise à jour ou encore réécrite;
- de se pencher sur l'utilisation de l'expression *la personne étudiante*;
- d'examiner les tendances actuelles en matière de rédaction épïcène, notamment dans les universités de langue française du Canada;

- de faire des recommandations à la RVD en matière de féminisation lexicale et de rédaction épïcène.

Les travaux du comité se sont déroulés entre octobre 2019 et février 2020, puis ont été suspendus entre mars 2020 et janvier 2021 en raison de la pandémie de la COVID-19.

### **LA POLITIQUE SUR LA FÉMINISATION DES TITRES ET DES TEXTES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Le 12 mai 1987, le Sénat académique a adopté la *Politique sur la féminisation des titres et des textes*, qui avait été élaborée par le Comité de la condition féminine de l'ABPUM. Dans le préambule de la *Politique*, il est précisé que « [l]e Comité de la condition féminine de l'ABPUM estime qu'il est important que l'Université de Moncton reconnaisse dans tous ses documents écrits la place qu'occupe la femme non seulement dans l'ensemble de l'organisation sociale, mais aussi dans le milieu de travail et au sein même de l'Université. C'est pourquoi le comité recommande que l'Université adopte une politique de féminisation des titres et des textes et qu'elle emboîte le pas à d'autres universités francophones canadiennes qui appliquent depuis un certain temps une politique semblable » (Université de Moncton 1987 [*Politique sur la féminisation des titres et des textes*] : préambule). Comme l'indique son titre, la *Politique* porte sur la féminisation des titres et des textes, et s'inspire largement des règles préconisées par l'Office de la langue française du Québec à l'époque.

Depuis lors, les documents qui émanent des diverses instances de l'Université reflètent la présence des femmes à tous les échelons de l'établissement. En fait, la pratique établie veut que ce soit la forme féminine qui précède la forme masculine dans les textes (étudiantes et étudiants; professeures et professeurs; directrices et directeurs; doyennes et doyens; etc.). Dans les *Normes de rédaction pour les communications publiques*, publiées par la Direction générale des communications, des affaires publiques et du marketing, on peut lire, sur la question de la féminisation, ce qui suit :

#### 3.1 Féminisation

- a) En vertu de la [P]olitique sur la féminisation des titres et des textes de l'Université, en commençant par le féminin, les deux genres doivent obligatoirement être représentés dans tous les contenus relatifs aux

communications publiques institutionnelles, ceux de[s] campus ainsi que ceux en rapport aux communications publiques.

- b) Les deux genres doivent être représentés sans pour autant devenir envahissants. L'emploi de termes épïcènes est toléré.
- c) L'ajout d'une note explicative en début de texte avisant la lectrice ou le lecteur que l'emploi du masculin vaut autant pour le féminin est proscrit. De plus, les formes concaténées (ex. l'étudiant(e), les employé-e-s) sont également à bannir.

(Université de Moncton 2020 [*Normes de rédaction pour les communications publiques*] : 1-2)

### **L'EXPRESSION LA PERSONNE ÉTUDIANTE**

L'expression *la personne étudiante* a commencé à faire son entrée dans certains textes officiels il y a déjà quelques années. Même si cette expression n'a jamais fait l'objet d'une recommandation explicite par quelque instance ou organisme que ce soit — ni la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick (comme on l'avait laissé entendre au départ), ni Conseil de la langue française de l'Université, ni le Sénat académique —, elle a commencé, en douce, à remplacer *étudiantes et étudiants* dans certaines communications internes et externes. Loin d'être généralisée, elle est tout de même parfois employée dans les règlements universitaires et dans certains documents officiels de l'établissement. Le Comité s'est ainsi penché sur l'expression et sur son emploi. Voici les constats qui s'en dégagent :

- Sur le plan grammatical, l'expression *la personne étudiante* demeure ambiguë. Cherche-t-on, à l'aide du participe présent, à dire « une personne étudiant à l'Université »? Si oui, il faudrait, conformément à l'emploi du participe présent, employer « étudiant » et dire, au long, « une personne étudiant [= qui étudie / qui est en train d'étudier] à l'Université », comme on dirait « une personne mangeant une pomme ». Dans l'expression *la personne étudiante*, on se trouve en présence d'un participe présent (*étudiant*) mal employé, c'est-à-dire accordé (fautivement) avec « personne » (féminin). Qui plus est, l'emploi du participe présent évoque avant tout une **action ponctuelle** (« une personne qui étudie [est en train d'étudier] ») et non un **statut** (*étudiante / étudiant*) qui résulte d'une inscription à

un programme d'études. L'adjectif *étudiant*, pour sa part, signifie « relatif aux étudiants, à ce qu'ils organisent ou à ce qui leur est propre » (*Usito*). Exemples : *milieu étudiant; association, radio, vie étudiante; manifestations étudiantes; café étudiant; salon étudiant*. L'association « personne + étudiante » n'évoque rien.

- Sur le plan idiomatique, l'expression *la personne étudiante* est discutable, notamment parce qu'elle demeure abstraite<sup>1</sup> et qu'elle dépersonnalise. Si elle est employée à l'Université de Moncton, en revanche elle ne semble pas avoir été adoptée par d'autres établissements ou organismes. Aucun autre établissement d'enseignement n'utilise cette expression, sans doute parce qu'il existe un terme pour désigner « la personne qui fait des études supérieures et suit des cours d'une université, d'une grande école » (*Petit Robert*), à savoir *étudiante* ou *étudiant*. Le mot *étudiante* ou *étudiant* n'a jamais eu de connotation péjorative. Qui plus est, selon l'Office québécois de la langue française (OQLF), les constructions formées avec *personne* et un nom employé à la manière d'un adjectif ont tendance à alourdir le texte. L'Office indique qu'il serait préférable de réserver l'emploi du nom *personne* à des constructions où il est suivi d'un adjectif (*la personne responsable*), d'un pronom relatif et d'un verbe (*la personne qui rédige*) ou d'un groupe prépositionnel (*personnes à la retraite*). Il ajoute qu'il serait possible d'employer des formulations neutres telles que *la communauté étudiante*, un doublet complet (*l'étudiante ou l'étudiant*) ou une subordonnée relative (*la personne qui étudie*)<sup>2</sup>.
- Employée ainsi, l'expression *la personne étudiante* a ceci de particulier qu'elle balaie du revers de la main la présence de la femme dans les textes. C'est l'une des conséquences les plus malheureuses d'une expression de ce genre. L'objectif même de la féminisation lexicale est de donner une visibilité égale aux femmes et aux hommes, peu importe le genre de texte. Les avancées réalisées en ce sens depuis les années 1970 et 1980, notamment en contexte nord-américain, sont tout de même notables, comme en témoigne le nombre de titres qui ont été féminisés

---

<sup>1</sup> Comme le font remarquer Anne Dister et Marie-Louise Moreau dans *Inclure sans exclure. Les bonnes pratiques en rédaction épiciène*, il faut faire attention au caractère vague et imprécis de certaines tournures englobantes. Elles font remarquer, par exemple, que *migrant* ou *migrante*, ce sont des gens, alors que *population migrante*, c'est une abstraction (p. 49). Il en va de même pour la formulation *personnes aptes*, qui « ne rend pas bien compte de la réalité que recouvre le terme *les experts* [ou *les expertes*], par exemple » (Dister et Moreau 2020 : 71).

<sup>2</sup> Avis sollicité auprès de l'OQLF le 9 février 2021 par Cynthia Létourneau.

et qui sont donc passés dans l'usage. Il serait dommage de vouloir régresser en la matière en éliminant la présence du substantif féminin *étudiante*.

- Enfin, si la volonté de remplacer *étudiante* et *étudiant* devait s'appliquer aux autres titres et fonctions, il faudrait, selon le même raisonnement, écrire *personne vice-doyenne*, *personne directrice* et *personne conseillère*, formes qui, outre qu'elles sont vagues, contribuent à évacuer la présence des femmes dans le texte, sans compter qu'elles nuisent à la lisibilité.

Il y a donc consensus pour dire que l'emploi de l'expression *la personne étudiante* en remplacement de *étudiante* ou *étudiant* est à déconseiller.

### LES PRATIQUES DANS LES AUTRES UNIVERSITÉS CANADIENNES DE LANGUE FRANÇAISE

Un examen rapide des documents officiels et des sites Web d'un certain nombre d'universités canadiennes de langue française (ou bilingues) révèle que les pratiques en matière de féminisation lexicale sont loin d'être uniformes à l'échelle du pays. Si certaines universités ont pour habitude de pratiquer de manière systématique la féminisation lexicale en employant les doublets — l'Université de Moncton, l'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec à Montréal, entre autres —, d'autres, plus nombreuses, recourent au *masculin générique* pour désigner les ensembles mixtes. Le Comité a constaté que, dans leurs règlements universitaires et leur site Web, certaines universités — l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'Université d'Ottawa, l'Université du Québec en Outaouais, l'Université Sainte-Anne, l'Université Laurentienne, pour ne nommer que celles-là — semblent avoir renoncé à la féminisation lexicale au profit du masculin générique. Nous ne connaissons ni les motivations ni les raisons de ces choix, qui nous ont néanmoins étonnés<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Dans *Inclure sans exclure. Les bonnes pratiques en rédaction inclusive*, Anne Dister et Marie-Louise Moreau indiquent, dans leur chapitre sur le fonctionnement du genre en français, que « [q]uand on désigne des ensembles composés d'hommes et de femmes, on recourt à des étiquettes "masculines", qui ne sont donc plus associées à la valeur "mâle" : *Une école pour enfants handicapés; les passagers du vol pour Bamako; les habitants du quartier; mes voisins...* » (Dister et Moreau 2020 : 12). Nous remarquons également que le Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Belgique a, en 2019, décidé de revenir sur ses recommandations précédentes pour les offres d'emploi. Il souhaite « apporter sa caution à l'usage aujourd'hui dominant, qui **ne retient que la forme non marqué, suivie de la mention H/F, qu'il souhaiterait cependant voir élargie et transformée en H/F/X : Recrute un magistrat (H/F/X)**. Cette addition lui paraît représenter un

## LA RÉDACTION ÉPICÈNE : PRATIQUES ET CONSEILS

Depuis déjà quelques années, on parle de **rédaction épïcène** pour faire référence aux stratégies et techniques de rédaction inclusive, c'est-à-dire qui reflètent, de manière équitable, la présence des femmes et des hommes dans la langue. On désigne parfois cette pratique de **rédaction non sexiste** ou d'**écriture inclusive**.

Selon l'Office québécois de la langue française, « [q]uand on parle de féminisation linguistique, il faut distinguer deux niveaux : celui des mots — féminisation lexicale — et celui du texte — rédaction épïcène. Cette dernière consiste à employer des appellations au féminin à côté des appellations au masculin, à abandonner progressivement le masculin générique (englobant les deux genres) et à offrir une égale représentation des femmes et des hommes dans le texte » (OQLF [Banque de dépannage linguistique] : Principes généraux de la rédaction épïcène).

Voici, selon l'OQLF, les cinq principes généraux qui servent de balises à une rédaction épïcène de qualité :

- Abandonner la rédaction intégrale au masculin générique pour désigner des hommes et des femmes.
- Penser et rédiger de manière épïcène.
- Utiliser toute une gamme de procédés disponibles.
- Adapter la rédaction épïcène à chaque type de texte.
- Utiliser les doublets abrégés seulement dans les contextes où l'espace est restreint ou dans les écrits de style télégraphique.

(OQLF [Banque de dépannage linguistique] : Principes généraux de la rédaction épïcène)

L'Université de Montréal est l'une des seules universités de langue française en Amérique du Nord à s'être dotée d'un guide en matière de rédaction épïcène pour sa communauté

---

pas en avant pour l'ouverture des esprits et des comportements à la diversité humaine et au décloisonnement des cadres traditionnels » (Conseil de la langue française et de la politique linguistique : 10). Autrement dit, on semble assister, en parallèle à une féminisation lexicale chez les uns, à un retour au masculin « non marqué » chez les autres.

universitaire<sup>4</sup>. L'objectif du *Guide d'écriture pour toutes et tous*, publié en 2019 par le Bureau de la valorisation de la langue française et de la Francophonie, est d'« expliquer et de promouvoir les procédés d'écriture permettant de représenter équitablement toutes les personnes qui, dans leur diversité, la composent, qu'elles s'identifient au genre masculin, au genre féminin ou qu'elles ne s'identifient à aucun genre » (Université de Montréal 2019 : 3). Les principes de base du guide se lisent ainsi :

- Renoncer à la mise au masculin habituelle du texte, ne pas utiliser uniquement le masculin générique pour désigner des femmes et des hommes, et ne pas avoir recours à une note explicative en début du texte pour justifier l'emploi du masculin générique, qui est non marqué.
- Concevoir le texte et le rédiger dès le départ conformément aux procédés de rédaction épïcène.
- Préserver la lisibilité du texte et, pour ce faire, éviter dans la mesure du possible les formes tronquées.
- Assurer l'intelligibilité du texte, sa clarté et sa bonne compréhension.
- Veiller à une juste répartition des formes au féminin pour obtenir une visibilité discrète mais continue des femmes et des hommes.
- Évaluer la pertinence du recours à toutes les marques de genre, car un emploi systématique de ces marques dans toutes les phrases et tous les contextes peut être rebutant.
- Utiliser la variété des procédés, afin d'éviter la monotonie et la redondance.
- Adapter la rédaction épïcène en fonction du type de texte (réglementaire, administratif, protocolaire, pédagogique, journalistique, informatif, promotionnel) et de son support.
- Appliquer la rédaction épïcène également aux communications orales formelles comme les discours officiels.

(Université de Montréal 2019 : 4)

Ce guide, à l'instar des consignes de l'Office québécois de la langue française, offre de nombreux conseils et exemples concrets en matière de rédaction épïcène : féminisation

---

<sup>4</sup> À noter que les principes énoncés dans le guide en matière de féminisation lexicale ne sont toutefois pas reflétés dans la pratique, comme nous l'avons mentionné plus haut. Les documents officiels de l'Université de Montréal sont rédigés au masculin générique.

lexicale, formulations neutres (p. ex. *la communauté étudiante*)<sup>5</sup>, procédés syntaxiques (p. ex. les doublets tels que *étudiantes et étudiants*), etc.

### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE LA RVD SUR LA RÉDACTION ÉPICÈNE

Comme nous l'avons précisé au début, le Comité n'avait pas pour mandat de réviser ou de réécrire la *Politique sur la féminisation des titres et des textes* de l'Université de Moncton, adoptée en 1987. Il avait plutôt pour tâche de dresser un état des lieux et de formuler des recommandations à la RVD qui, pour sa part, pourra en saisir les instances compétentes, notamment le Sénat académique, dont relève le Conseil de la langue française.

Il est ainsi proposé par le Comité de la RVD sur la rédaction épïcène que :

- a) le Sénat académique soit saisi des principaux constats du Comité de la RVD en matière de rédaction épïcène;
- b) le Sénat académique mandate le Conseil de la langue française — ou tout autre comité qu'il pourrait constituer — de réviser la *Politique sur la féminisation des titres et des textes* de l'Université de Moncton à la lumière des pratiques actuelles en matière de rédaction épïcène (p. ex. l'Office québécois de la langue française, le guide sur la rédaction épïcène proposé par le Bureau de la valorisation de la langue française et de la Francophonie de l'Université de Montréal);
- c) l'Université adopte des pratiques cohérentes en matière de féminisation lexicale et de rédaction épïcène;
- d) l'Université évite de faire disparaître complètement les formes féminines telles que *étudiantes* en employant des expressions imprécises telles que *les personnes étudiantes* ou d'autres expressions du genre, qui nuisent à la lisibilité des textes.

---

<sup>5</sup> Les formulations neutres permettent d'éviter le recours systématique aux doublets et, ainsi, d'alléger et de varier les textes. On peut par exemple avoir recours aux **noms neutres** (*la communauté universitaire, le corps professoral, la direction, le vice-décanat, les cadres*), aux **adjectifs épïcènes** (*universitaire, au service de [au lieu d'employé]*), aux **pronoms épïcènes** (*quiconque, plusieurs, on*) ou aux **phrases épïcènes** (Université de Montréal 2019 : 6). Cela dit, les « formulations neutres ne conviennent cependant pas dans tous les contextes. En dépersonnalisant le texte, elles peuvent parfois sembler trop générales, manquer de précision ou être ambiguës. Il importe donc, au besoin, de varier les pratiques dans un même texte et d'employer les procédés syntaxiques » (*Ibid.*) tels que le doublet complet (*les étudiantes et les étudiants*, p. ex.).

## Références

ARBOUR, Marie-Ève et Hélène DE NAYVES (2020). *Formation sur la rédaction épïcène*, [Fichier PDF], Québec, Office québécois de la langue française, 76 p. [<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/formation-redaction-epicene.pdf>]

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (2019). *Offres d'emplois et écriture inclusive. Avis à partir d'une réflexion sur l'emploi des genres grammaticaux*, Bruxelles, Direction de la langue française, 5 p. [http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=5d876a01d91cf41ed882c1d77df826f4d6715c04&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf\\_super\\_editor/Docs/Avis\\_et\\_recommandations/2019\\_Avis\\_sur\\_MFX\\_offres\\_d\\_emploi\\_redac\\_inclusive\\_10\\_juin\\_2019.pdf](http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=5d876a01d91cf41ed882c1d77df826f4d6715c04&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf_super_editor/Docs/Avis_et_recommandations/2019_Avis_sur_MFX_offres_d_emploi_redac_inclusive_10_juin_2019.pdf)

DISTER, Anne et Marie-Louise MOREAU (2020). *Inclure sans exclure. Les bonnes pratiques de rédaction inclusive*, Bruxelles, Direction de la langue française — Service général des lettres et du livre. Fédération Wallonie-Bruxelles, 84 p. [http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=e389234b053eae435b94298ad6d510087b646715&file=fileadmin/sites/lff/upload/lff\\_super\\_editor/lff\\_editor/documents/2020/Inclure\\_sans\\_exclure\\_web\\_aout\\_version\\_cliquable\\_corr\\_mot\\_manquant.pdf](http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=e389234b053eae435b94298ad6d510087b646715&file=fileadmin/sites/lff/upload/lff_super_editor/lff_editor/documents/2020/Inclure_sans_exclure_web_aout_version_cliquable_corr_mot_manquant.pdf)

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Banque de dépannage linguistique*. (Voir notamment les sections sur la rédaction épïcène.) [www.bdl.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.bdl.oqlf.gouv.qc.ca)

UNIVERSITÉ DE MONCTON (2020). *Normes de rédaction pour les communications publiques*, par la Direction générale des communications, du marketing et des affaires publiques, 5 p. [UMoncton\\_normes\\_de\\_redaction.pdf](http://www.umoncton.ca/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/politiques/UMoncton-normes-de-redaction.pdf)

UNIVERSITÉ DE MONCTON (1987). *Politique sur la féminisation des titres et des textes* (SAC-870512), 5 p. <https://www.umoncton.ca/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/politiques/UMoncton-feminisation-des-titres-et-des-textes.pdf>

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (2019). *Inclusivement. Guide d'écriture pour toutes et tous*, par le Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie, 11 p. [https://francais.umontreal.ca/fileadmin/francophonie/documents/Guide\\_de\\_redaction\\_inclusive/UdeM\\_Guide-ecriture-inclusive.pdf](https://francais.umontreal.ca/fileadmin/francophonie/documents/Guide_de_redaction_inclusive/UdeM_Guide-ecriture-inclusive.pdf)